

Règlement du tournoi interacadémique des BTS AM 2016



Article 1 : Participants

Le Tournoi des assistant-e-s de manager est ouvert aux sections de techniciens supérieurs du BTS Assistant de Manager (AM) des académies de Créteil, Lille, Paris et Versailles. La participation à ce tournoi s'effectue par équipe de trois étudiant-e-s de deuxième année d'un même établissement public ou privé sous contrat.

Article 2 : Objectifs

Le tournoi des assistant-e-s de manager vise à :

- favoriser le développement de la professionnalité des étudiant-e-s et l'acquisition des compétences professionnelles du référentiel de certification du diplôme,
- développer le partenariat « école-entreprise » en STS AM,
- fédérer les étudiant-e-s autour d'un projet en développant l'esprit d'équipe, l'autonomie, le sens des responsabilités,
- valoriser l'image du BTS AM au sein des académies participantes.

Article 3 : Epreuves

Chaque équipe doit proposer une **action professionnelle** dans le cadre de l'activité d'une organisation de référence constituant le contexte de l'action. Cette action sera suivie par un ou plusieurs enseignant-e-s de la section de techniciens supérieurs dont sont originaires les étudiant-e-s, dans le cadre des séances d'APS, par exemple.

La production consistera dans un premier temps à réaliser **un dossier structuré et documenté de 10 pages maximum**, sous forme numérique, présentant l'action professionnelle menée par l'équipe au sein d'une **organisation réelle** de son choix et correspondant à un besoin identifié de ladite organisation.

Ce premier travail sera apprécié par un jury composé des professionnels partenaires du tournoi.

Les équipes présentant les projets les plus pertinents seront sélectionnées par le jury pour être finalistes et seront invitées dans un deuxième temps à réaliser une **vidéo de 5 minutes maximum** visant à valoriser l'action professionnelle. Les équipes feront preuve de créativité pour cette présentation qui s'appuiera sur tout support adapté à la communication.

Le jury appréciera l'ensemble des productions au regard :

- de leur dimension professionnelle,
- de la mise en pratique des compétences du référentiel de certification du BTS AM, notamment des finalités 1 à 5,
- de la prise en compte des besoins liés au contexte,
- de la qualité de communication et les moyens mis en œuvre,
- de la valorisation du métier d'assistant-e de manager.

Les équipes finalistes seront départagées par la **résolution d'un cas d'entreprise**, qu'elles devront présenter oralement devant le jury de professionnels lors d'un événement regroupant tous les participants. La présentation orale s'appuiera sur tout support numérique adapté à la situation de communication et mis à disposition le jour de l'événement.

Article 4 : Contexte

Le projet mené par l'équipe s'appuie sur un contexte professionnel clairement identifié faisant référence à une organisation existante. Il peut s'agir d'une organisation qui a accueilli un-e ou plusieurs étudiant-e-s en stage ou de toute autre organisation volontaire pour offrir un contexte professionnel concret aux équipes participantes.

Article 5 : Calendrier

Les professeur-e-s des sections de BTS AM procéderont à l'inscription des équipes **entre le 1er octobre et le 16 octobre 2015** en remplissant le formulaire d'inscription et en le retournant au jury par voie électronique. Le formulaire d'inscription joint en annexe devra être dûment complété et signé par les différentes parties concernées.

Après inscription, chaque équipe adressera au jury le dossier numérique présentant l'action professionnelle, par voie électronique, au plus tard le **15 janvier 2016 à 23 heures 59**.

L'ensemble des supports (formulaire d'inscription, dossier numérique) sera adressé à l'adresse mail suivante :

TounoiBTSAM2016@gmail.com

Selon l'académie d'origine, les supports seront aussi envoyés en copie aux adresses mail suivantes :

- pour les équipes de l'académie de Créteil : geraldine.fondeville@ac-creteil.fr
- pour les équipes de l'académie de Lille : christophe.bourgeois@ac-lille.fr
- pour les équipes de l'académie de Paris : christine.jullien@ac-paris.fr
- pour les équipes de l'académie de Versailles : fabienne.keroulas@ac-versailles.fr

Les équipes finalistes enverront au jury la vidéo présentant l'action professionnelle, par voie électronique, au plus tard le **18 février 2016 à 23 heures 59**.

L'événement permettant de départager les équipes finalistes sera organisé le **31 mars 2016**.

Ce calendrier pourra être adapté si nécessaire. Le cas échéant, les équipes participantes en seraient tenues informées directement par l'équipe organisatrice.

Article 6 : Modalités de participation

Premier temps – Pré-sélection

Chaque équipe participant au Tournoi interacadémique des BTS AM transmettra sa production au jury pour le **15 janvier 2016** à 23 heures 59. Ce dossier numérique documenté de 10 pages maximum devra :

- être exécutable sur tout ordinateur,
- présenter notamment le contexte professionnel, les différentes étapes, modalités et le bilan de l'action professionnelle.

Deuxième temps - Pré-finale

Chacune des équipes sélectionnées par le jury transmettra une vidéo au jury pour le **18 février 2016** à 23 heures 59 en la déposant à l'adresse suivante :

TounoiBTSAM2016@gmail.com

Selon l'académie d'origine, les supports seront aussi envoyés en copie aux adresses mail suivantes :

- pour les équipes de l'académie de Créteil : geraldine.fondeville@ac-creteil.fr
- pour les équipes de l'académie de Lille : christophe.bourgeois@ac-lille.fr
- pour les équipes de l'académie de Paris : christine.jullien@ac-paris.fr
- pour les équipes de l'académie de Versailles : fabienne.keroulas@ac-versailles.fr

En raison du poids potentiellement important du fichier vidéo, il est recommandé de recourir à un service d'hébergement temporaire de fichiers (de type WeTransfer ou WeSend par exemple).

La vidéo, d'une durée de 5 minutes maximum devra :

- être exécutable sur tout ordinateur,
- être de bonne qualité d'image et de son,
- mettre en valeur les compétences en communication orale de l'équipe
- valoriser l'action professionnelle.

Troisième temps - Finale

L'équipe organisatrice remettra le cas d'entreprise à résoudre aux équipes finalistes. Ces derniers bénéficieront d'un temps de préparation adapté.

Chaque équipe, dans un ordre tiré au sort, devra exposer oralement devant le jury les solutions qu'elle préconise pour résoudre le cas d'entreprise.

L'exposé oral durera 10 minutes maximum et s'appuiera sur tout support adapté à la communication. L'équipe répondra ensuite aux questions des membres du jury pendant 5 minutes.

Article 7 : Jury

Le jury est composé de professionnels des organisations partenaires et est assisté par l'équipe organisatrice du tournoi.

Le jury appréciera les productions fournies par les équipes participantes pour sélectionner les finalistes et délibérera à huis clos à la suite des soutenances des équipes finalistes afin d'établir le palmarès du tournoi et l'affectation des prix.

Le jury est souverain dans ses décisions.

Article 8 : Soutenance orale des finalistes

Chaque équipe sera invitée à présenter oralement le cas d'entreprise et procédera à une soutenance durant 10 minutes maximum. Celle-ci s'appuiera sur un support de communication spécifique permettant de valoriser sa présentation. A l'issue de cette présentation, l'équipe répondra aux questions des membres du jury pendant 5 minutes. Le jury appréciera notamment la qualité de la démarche de résolution de problème, la qualité et la pertinence des éléments professionnels proposés, le dynamisme et l'originalité de la présentation, la réactivité des étudiants aux questions posées.

Article 9 : Remise des prix

Le président du jury et les organisations partenaires du tournoi procéderont à la remise des prix aux équipes lauréates. Ces équipes se verront récompenser par l'attribution de lots attractifs.

Article 10 : Droits d'auteur, droits l'image

Les participants au Tournoi des AM s'engagent à ne présenter au jury que des productions dont ils sont les auteurs. Les participants autorisent les organisateurs, à titre gracieux, dans un but pédagogique et en aucun cas lucratif, à utiliser et diffuser les présentations réalisées avec mention des auteurs.

Les professeur-e-s qui encadrent les équipes d'étudiant-e-s s'assurent que toute précaution a été prise pour utiliser de plein droit les images et documents (textuels, sonores, graphiques,...) qu'ils présentent.

Pour pouvoir participer au concours, chaque étudiant-e, s'il est mineur, fait signer à ses parents une autorisation ou, s'il est majeur, donne son accord par écrit, afin que les images de son équipe, prises pendant les phases de travail en cours d'année, ou lors des phases d'évaluation des présentations orales, puissent être utilisées à titre gracieux, dans le cadre de la communication du Tournoi.

Les professeur-e-s responsables des équipes s'engagent à collecter ces documents.

Article 11 : Conditions d'organisation

Les étudiant-e-s participant à ce tournoi mènent des activités et se déplacent sous la responsabilité pédagogique, administrative et financière de leur établissement qui prendra toutes les mesures nécessaires, notamment en termes d'accompagnement et d'assurance.

Le fait de participer au Tournoi interacadémique des BTS AM 2016 implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Article 12 : Dates clés du tournoi

- Inscription : entre le 25 septembre et le 16 octobre 2015 à 23h59
- Envoi du dossier numérique : au plus tard le 15 janvier 2016 à 23h59
- Réunion du jury de sélection des pré-finalistes : entre le 18 et le 22 janvier 2016
- Résultat sélection des pré-finalistes : le 26 janvier 2016
- Envoi de la vidéo des pré-finalistes : au plus tard le 18 février 2016 à 23:59
- Réunion du jury de sélection des finalistes : entre le 7 et 18 mars 2016
- Résultat sélection des finalistes : le 22 mars 2016
- Finale et remise des prix par le jury : le 31 mars 2016